



*Liberté - Égalité - Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE**

**DIRECTION DES  
LIBERTÉS PUBLIQUES**

—  
**Bureau de l'Urbanisme et  
de l'Environnement**  
—

**ARRETE N° 1072 DU 14 MARS 2005**

**Portant approbation du document d'objectifs du  
Site Natura 2000 n° FR2100261  
« Pelouses submontagnardes du plateau de Langres »  
N° Régional 16**

**Le Préfet de la Haute-Marne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2 et suivants, et les articles R.214-23 et suivants relatifs aux documents d'objectifs et contrats Natura 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2002 portant création du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Pelouses submontagnardes du plateau de Langres » ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage local en date du 24 novembre 2004 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100261 (n° régional 16) « Pelouses submontagnardes du plateau de Langres » est approuvé.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article R.214-26 du Code de l'Environnement, ce document est tenu à la disposition du public en mairie des communes de BAY-SUR-AUBE, PERROGNEY-LES-FONTAINES, POINSENOT.

Ce document est également consultable à la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne.

Article 3 : M le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, M. le Directeur Régional de l'Environnement de Champagne-Ardenne, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne, MM. les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du Comité de Pilotage et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 14 MARS 2005

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la

Préfecture

Thierry DEVIMEUX